Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010)

Heft: 1856

Artikel: Quand la fraude fiscale fait se contorsionner l'Etat de droit : ras le bol de cette indignation juridique mal placée

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009743

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand la fraude fiscale fait se contorsionner l'Etat de droit

Ras le bol de cette indignation juridique mal placée

Jean-Daniel Delley (4 février 2010)

L'annonce par le gouvernement allemand qu'il était résolu à acheter un CD-rom contenant une liste de contribuables a provoqué un tollé en Helvétie. Ce geste équivaudrait à un recel et ne serait pas digne d'un Etat de droit. Lutter contre la délinquance ne justifie pas qu'on commette soi-même un délit. Le Conseil fédéral se dit choqué. Des responsables politiques parlent d'une déclaration de guerre et en appellent à la suspension des négociations sur la convention de double imposition avec notre grand voisin.

Mais déjà les esprits se calment: l'Allemagne n'est-elle pas notre principal partenaire commercial et nos banques et nos assurances n'attendent-elles pas de cette convention le feu vert pour agir librement sur le marché d'outre-Rhin? Seule l'UDC persiste à creuser le filon germanophobe, faisant une nouvelle fois la preuve de son irresponsabilité gouvernementale.

Pourtant, pour sauver UBS des foudres de la justice américaine, la Suisse n'a pas hésité à piétiner son droit, comme l'a constaté le Tribunal administratif fédéral. Et le *Tages Anzeiger* rappelle opportunément un précédent trafic de données bancaires volées. En 2000, la justice allemande a reçu d'un anonyme une liste de noms en provenance d'une fiduciaire du Liechtenstein. Elle a transmis aux autorités helvétiques les noms des ressortissants suisses qui y figuraient. Ce qui a conduit plusieurs cantons à ouvrir une procédure administrative. Personne n'a alors crié au scandale. Et en octobre 2007, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de l'un d'eux qui estimait invalide une preuve obtenue de manière délictueuse.

Au-delà des aspects juridiques, c'est bien d'une question plus fondamentale qu'il s'agit. Au cours de l'émission *Rundschau* de la télévision alémanique, l'éthicien Ulrich Thielemann a contesté le droit pour un pays de saper la souveraineté fiscale d'un autre pays en permettant aux contribuables de ce dernier de se soustraire à leurs obligations. C'est ce que fait la Suisse en acceptant et en protégeant par le secret bancaire l'argent gris de la fraude fiscale.

Dès lors la Suisse est plutôt mal placée pour parler de recel, elle qui ferme les yeux sur ses établissements financiers qui, au mépris de la convention de diligence, y participent activement. Répliquer, comme l'a fait Caspar Baader, chef de la fraction parlementaire UDC, que seule la fiscalité confiscatoire de l'Allemagne est responsable de l'exode des capitaux et revenus allemands, c'est encore mettre en cause la souveraineté de notre voisin. Une justification que l'UDC ne tolérerait pas si un pays étranger visait par là la Suisse.

Secret bancaire: quand le rêve tient lieu de politique

Après les Etats-Unis et la France, l'Allemagne... Gouvernement et Parlement doivent reprendre pied dans la réalité

Lucien Erard (3 février 2010)

Changer radicalement de politique n'est jamais facile dans une démocratie. Surtout quand au lieu de s'expliquer, de dire pourquoi il faut accepter que le monde change, on passe son temps, comme ces jours derniers, à espérer qu'on pourra éviter le pire.

A Davos, le conseiller fédéral Merz croit comprendre que la France n'utilisera pas les données volées à HSBC et qu'elle ne les transmettra pas à d'autres pays. Il avait manifestement mal compris.

Le conseiller fédéral Maurer a cru convaincre son homologue allemand qu'acheter les